

La scolarisation des jeunes enfants plus développée en Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, les enfants de deux ans sont davantage scolarisés qu'en moyenne métropolitaine : la région se classe ainsi au 5^e rang des régions où ce taux est le plus élevé. Dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire, la mobilisation en faveur de l'accueil à l'école des tout-petits est encore plus vive.

Parmi les 32 840 élèves présents à la session 2016 du diplôme national du brevet, 85,9 % l'ont obtenu, un taux de réussite inférieur de 2 points à la moyenne métropolitaine. Le retard scolaire à l'entrée en sixième tend à se réduire comme dans la plupart des régions mais reste légèrement supérieur à la moyenne nationale. Dans l'Yonne, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, les taux de réussite au diplôme national du brevet sont les plus faibles. Dans la Nièvre, l'accueil à l'école des enfants de moins de 3 ans est plus développé que dans les autres départements.

Hélène Ville, Insee Bourgogne-Franche-Comté

La réussite éducative est un moyen de lutter contre la pauvreté monétaire, l'exclusion et la reproduction des inégalités sociales. Dans cette optique, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) met en place différentes mesures en faveur à la fois des plus jeunes et de leurs parents.

Les tout-petits davantage à l'école dans la région

Le PPPIS vise à améliorer la scolarisation des enfants de deux ans. L'immersion précoce dans le cadre de l'école apparaît comme un premier levier de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, en particulier dans les quartiers d'éducation prioritaire. Elle contribue aussi au retour des parents vers l'emploi, favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

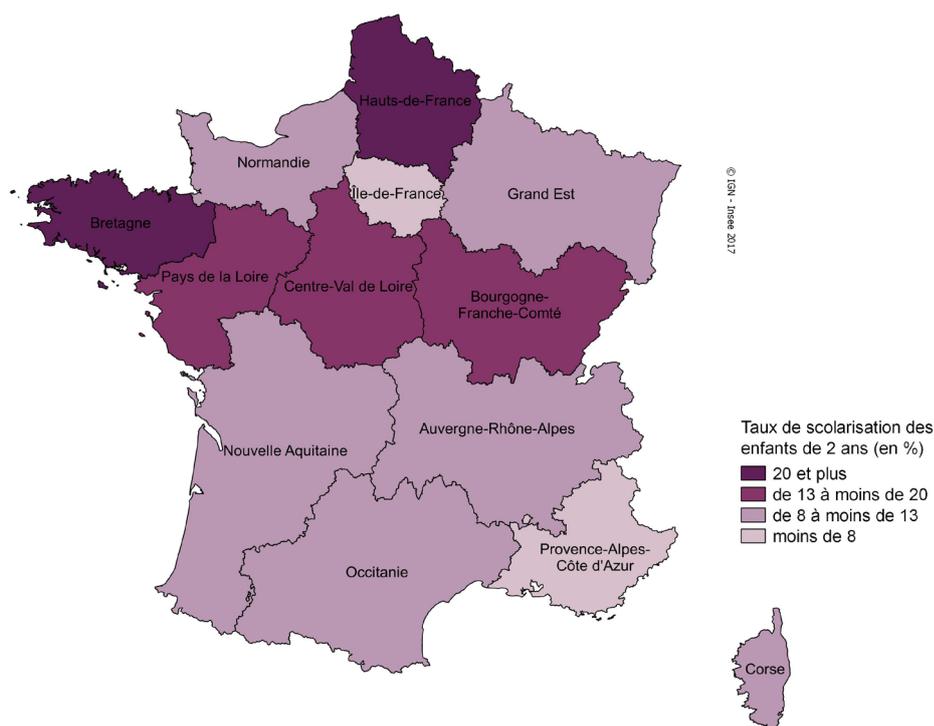
La scolarisation des tout-petits est plus développée dans la région qu'en moyenne métropolitaine : 13,5 % des enfants de deux ans sont accueillis dans une école maternelle publique ou privée, soit presque deux points de plus que la moyenne métropolitaine. La Bourgogne-Franche-Comté se classe cinquième des treize régions de France métropolitaine où le taux de scolarisation des enfants de deux ans est le plus élevé (définitions) (figure 1). Elle se situe juste derrière les Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, et loin derrière la Bretagne et les Hauts-de-France où une part plus importante d'enfants, notamment des tout-petits, sont inscrits dans les écoles privées. La scolarisation des très jeunes enfants dépend en effet des capacités d'accueil des établissements scolaires et des évolutions démographiques. Dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire, les taux de scolarisation à deux ans sont beaucoup plus forts (figure 2).

En Bourgogne-Franche-Comté, 37 % des enfants de deux ans sont ainsi scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) (encadrés) et 49 % dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Les académies de Besançon et Dijon font partie de celles qui atteignent ou s'approchent des objectifs nationaux de 30 % de scolarisation des deux ans en REP et 50 % en REP+. Hors éducation prioritaire, seulement un enfant de deux ans sur dix est accueilli à l'école, ratio qui reste cependant supérieur à la moyenne métropolitaine.

Un parcours sans redoublement favorise la réussite au diplôme national du brevet

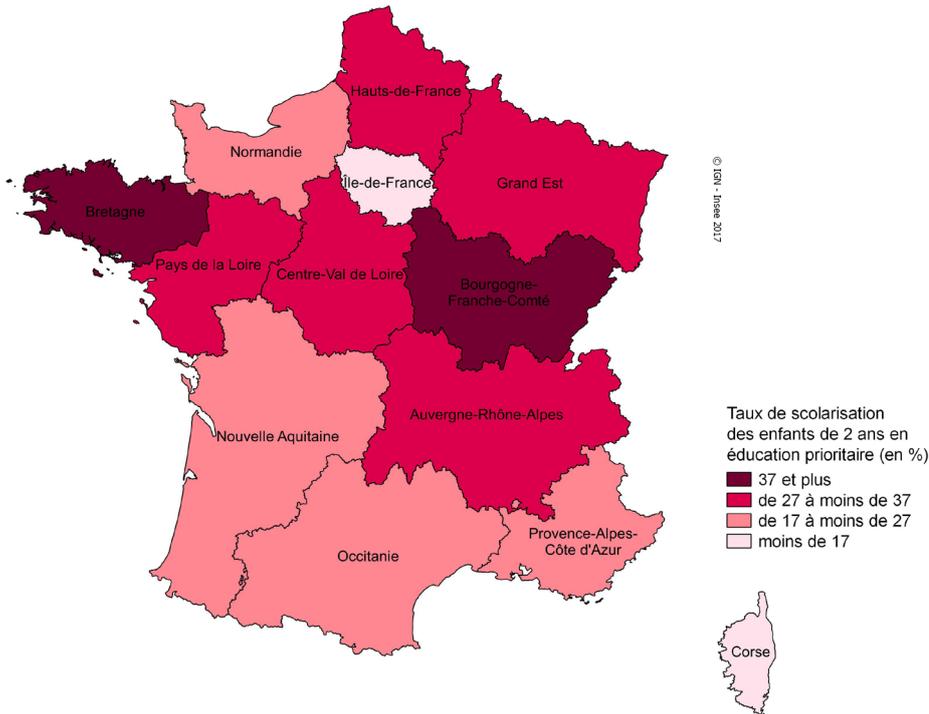
À la rentrée 2016, 9,4 % des 31 900 élèves de la région entrés en sixième ont au moins un an de retard, un taux supérieur à la moyenne métropolitaine (8,8 %) (définitions). Il diminue en Bourgogne-Franche-Comté comme dans les autres régions, reflétant en grande partie les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Dans la région, les collégiens ont de moins bons résultats au diplôme national

1 Davantage d'enfants scolarisés à deux ans en Bourgogne-Franche-Comté



Champ : Élèves scolarisés dans les établissements publics et privés du premier degré à la rentrée 2016
Sources : MENESR-DEPP, Constat 2016, Démographie des 2 ans à la rentrée 2016 (population au 1^{er} janvier 2017)

2 En éducation prioritaire, l'accueil à l'école des jeunes enfants est développé en Bourgogne-Franche-Comté



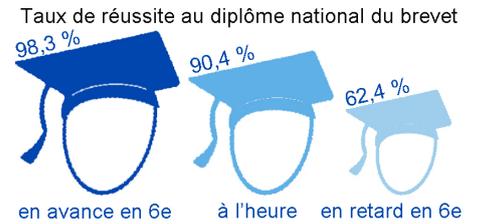
Champ : Élèves scolarisés dans les établissements publics et privés du premier degré à la rentrée 2016
Sources : MENESR-DEPP, Constat 2016, Démographie des 2 ans à la rentrée 2016 (population au 1^{er} janvier 2017)

du brevet, qui atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Parmi les 32 840 candidats qui se sont présentés à la session 2016, 85,9 % ont obtenu leur diplôme en Bourgogne-Franche-Comté ; un taux de réussite (définitions) inférieur à la moyenne métropolitaine qui s'élève à 87,9 %. Les élèves ayant pris du retard lors de leur scolarité ont réussi l'examen dans une proportion beaucoup plus faible que les autres (figure 3).

Haute-Saône, Yonne et Territoire de Belfort : un contexte socio-économique difficile qui altère la réussite scolaire

Dans l'Yonne, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, la capacité d'accueil des jeunes enfants par les modes de garde formels - crèche, assistante maternelle, école maternelle ou employé à domicile - est la plus basse de la région. À cela s'ajoutent des taux de scolarisation des enfants de deux ans inférieurs à la moyenne régionale, alors même que dans ces départements, les populations font face à des situations économiques ou sociales difficiles. Le Territoire de Belfort est le plus touché par la pauvreté à laquelle sont confrontés fortement les enfants et les familles monoparentales.

3 De moins bons résultats pour les élèves en retard à l'entrée en sixième



Champ : Établissements publics et privés sous contrat, élèves sous contrat scolaire, hors SEGPA et ULIS, scolarisés en 6^e et en 3^e dans les académies de Besançon et de Dijon
Sources : Rectorats des académies de Besançon et de Dijon, SEEM, SSA, BEA 2010 à 2016 et CYCLADES 2016.

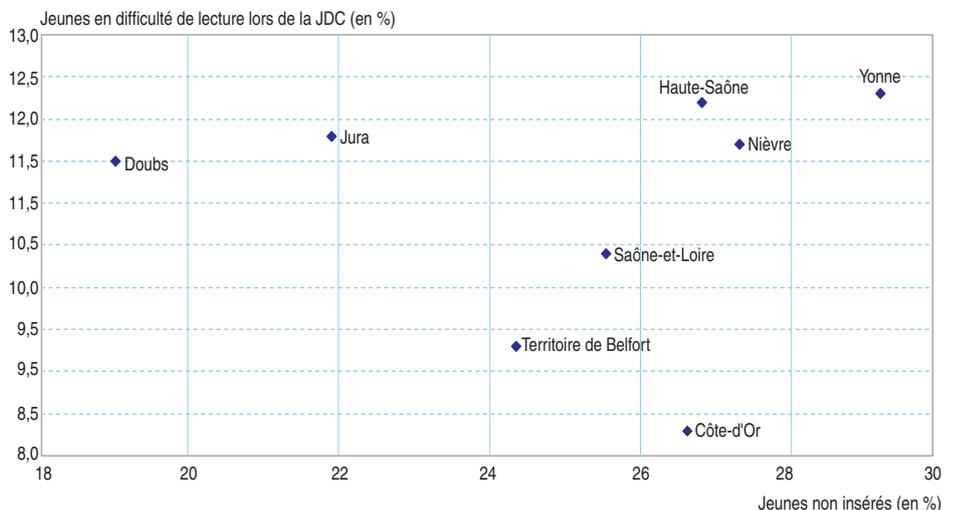
des difficultés de lecture (définitions) et 20 % de la population de 25 à 54 ans n'a aucun diplôme (figure 4).

De fait, les acteurs se mobilisent dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire qui, par définition, regroupent une large part de ces populations en difficulté. Ainsi, dans les REP et REP+, le taux de scolarisation des deux ans atteint 51,2 % en Haute-Saône et 65,2 % dans le Territoire de Belfort. En revanche, il reste en retrait dans l'Yonne : seulement 21,5 % des tout-petits vont à l'école, taux le plus faible de la région.

Pauvreté et insertion sociale difficile des familles rejaillissent sur l'éducation des enfants. Elles jouent sur les conditions de travail personnel des jeunes et réduisent les possibilités d'aide à la maison, dont le rôle dans les résultats scolaires est important.

Les taux de réussite au diplôme national du brevet dans ces trois départements sont les plus faibles de la région.

4 Yonne, Haute-Saône et Nièvre : davantage de jeunes non insérés et de jeunes en difficulté de lecture



Sources : Insee, Recensement de la population 2013 ; Ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

Dans l'Yonne, près d'un collégien sur cinq ne l'a pas obtenu lors de la session 2016 et le taux de retard à l'entrée en sixième est également légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine.

Nièvre : des résultats scolaires plutôt favorables malgré une forte précarité

La scolarisation des enfants nivernais de deux ans est bien développée. Près de 18 % des enfants de deux ans vont à l'école, c'est la proportion la plus forte de la région. Toutefois la scolarisation précoce est surtout développée dans les écoles situées hors éducation prioritaire alors que, seulement 35 % des tout-petits sont accueillis dans les établissements relevant des réseaux de l'éducation prioritaire, soit 4 points de moins que la moyenne régionale.

De la même façon, dans un département touché par la précarité économique et sociale de ses habitants, où la population est peu diplômée et plus d'un quart des jeunes sont non insérés, les retards scolaires

pourraient s'avérer plus fréquents. Il n'en est rien. En effet, le parcours scolaire des jeunes nivernais à l'école élémentaire est moins jalonné par le redoublement. Ainsi, 8,4 % des élèves entrent en sixième avec au moins un an de retard. Ce taux, le plus faible de la région est aussi celui qui a le plus baissé depuis la rentrée 2013 où il atteignait 13,3 %. En fin de classe de troisième, les élèves réussissent aussi mieux au brevet qu'en moyenne dans la région.

Côte-d'Or, Doubs, Jura et Saône-et-Loire : une situation socio-économique plus favorable et une meilleure réussite au brevet

Dans le Doubs, la Côte-d'Or, le Jura et la Saône-et-Loire, les taux de réussite au diplôme national du brevet oscillent en 2016 entre 85,8 % et 88,4 % et sont équivalents ou supérieurs à la moyenne régionale. Ces taux de réussite reflètent la situation socio-économique de ces départements où le taux de pauvreté est en deçà de la moyenne régionale, et la part de la population ayant au moins le

niveau baccalauréat y est supérieure. En particulier, en Côte-d'Or et dans le Doubs, les revenus médians sont élevés et la proportion de professions intellectuelles supérieures dépasse les 10 %.

Dans ces départements, une attention particulière est portée aux jeunes enfants des territoires relevant de l'éducation prioritaire. Les taux de scolarisation des tout-petits sont ainsi élevés, variant de 39,7 % en Côte-d'Or à 51,8 % dans le Jura. En dehors de ces territoires, la scolarisation des plus jeunes est loin d'être aussi poussée et présente des différences marquées entre les départements. Ainsi, 10,4 % des tout-petits vont à l'école dans le Doubs, taux le plus faible de la région alors qu'il dépasse 14 % dans les trois autres départements.

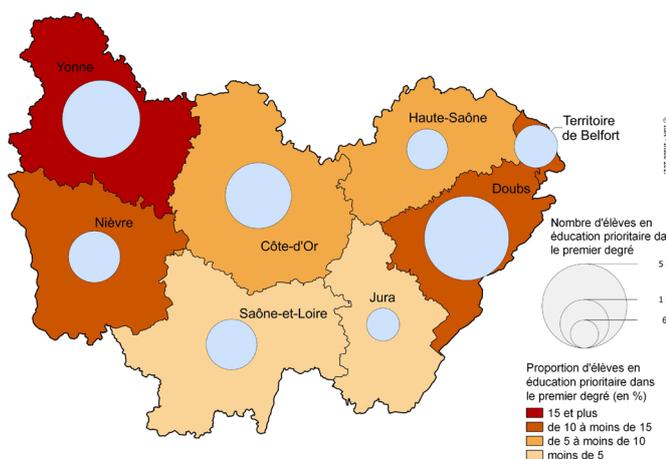
Le retard scolaire à l'entrée en sixième présente aussi de fortes disparités. Dans le Jura et en Saône-et-Loire, plus de 10 % des élèves entrent en sixième avec au moins un an de retard alors que cette part figure parmi les plus faibles de la région en Côte-d'Or (8,4 %) et dans le Doubs (9,1 %).

Les réseaux d'éducation prioritaire en Bourgogne-Franche-Comté

La carte de l'éducation prioritaire mise en place à la rentrée 2015 est composée des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Ceux-ci sont déterminés à partir de l'indice social créé par la Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective du ministère de l'éducation nationale. Cet indice prend en compte quatre paramètres qui impactent la réussite scolaire : le taux de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées, le taux d'élèves boursiers, le taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et le taux de retard à l'entrée en sixième.

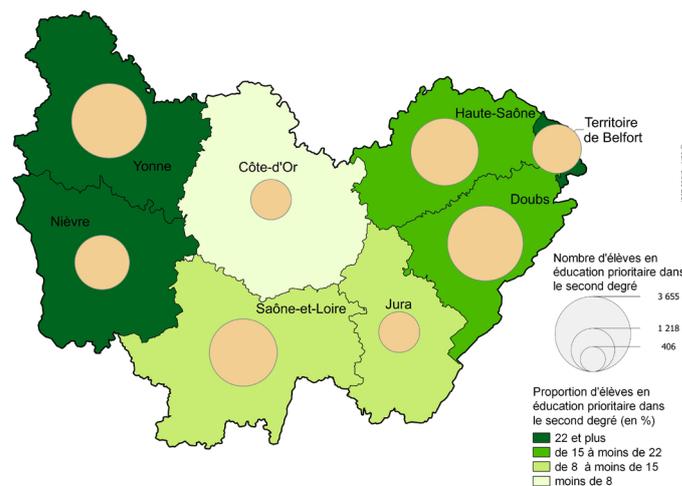
À la rentrée 2016, la Bourgogne-Franche-Comté compte 35 REP et 5 REP+ qui scolarisent 22 300 élèves dans le premier degré et 17 700 dans le second degré.

Écoles publiques : plus forte proportion d'élèves en éducation prioritaire dans l'Yonne



Champ : Écoles publiques

Collèges publics : plus de deux collégiens sur dix en éducation prioritaire dans la Nièvre, l'Yonne et le Territoire de Belfort



Champ : Collèges publics

Avertissement : à Dijon, huit écoles situées en éducation prioritaire n'ont pas de collèges comme tête de réseau. Les élèves de ces écoles poursuivent leur scolarité dans des collèges qui ne sont pas classés en éducation prioritaire. Ainsi, en Côte-d'Or, les effectifs d'élèves situés en éducation prioritaire baissent sensiblement entre le premier et le second degré.

Sources : Rectorats des académies de Besançon et de Dijon, SEEM, SSA, BEA 2016 et Be1D 2016

Un moindre recours à la restauration scolaire dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Le repas quotidien servi à l'école est d'autant plus important dans un contexte de précarisation croissante des familles. Il représente encore, pour certains, le seul repas complet et équilibré de la journée. Plusieurs études ont montré que les familles en situation de vulnérabilité recourent moins que les autres à la restauration scolaire, même lorsque les tarifs sont faibles et que les places ne sont pas limitées. C'est pourquoi le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale vise à améliorer l'accès à la restauration scolaire, quel que soit le revenu des ménages. Les élèves issus de familles aux revenus modestes sont surreprésentés (par définition) dans les établissements classés en éducation prioritaire. Dans tous les départements de la région, la proportion d'élèves demi-pensionnaires est plus faible dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire que dans ceux situés en dehors de ces réseaux. Cet écart provient en partie de la localisation des établissements, ceux classés en REP se situent en milieu urbain et périurbain dans lesquels la part d'élèves externes est en moyenne plus élevée qu'en zone rurale. En ville, les élèves ont en effet plus de facilités (trajet domicile-collège plus court, transports en commun plus fréquents, etc.) pour rentrer manger chez eux le midi.

Une part d'élèves demi-pensionnaires plus faible dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire en Bourgogne-Franche-Comté

Département	En éducation prioritaire (%) (1)	Hors éducation prioritaire (%) (2)	Écart (2-1)
Côte-d'Or	48,7	74,3	25,6
Doubs	26,9	75,0	48,1
Haute-Saône	68,3	78,6	10,3
Jura	56,5	75,7	19,2
Nièvre	54,1	73,4	19,3
Saône-et-Loire	50,9	72,5	21,5
Territoire de Belfort	43,5	63,3	19,8
Yonne	56,1	73,7	17,6
Bourgogne-Franche-Comté	48,8	73,9	25,1

Champ : Élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat

Sources : Rectorats des académies de Besançon et de Dijon, SEEM, SSA, BEA 2016

Définitions, sources

Le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) rapporte le nombre d'élèves admis à l'examen au nombre d'élèves présents. Ne sont pris en compte ici que les élèves scolarisés dans un établissement.

Taux de scolarisation à deux ans : rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. De la même façon, le taux de scolarisation des enfants de deux ans en éducation prioritaire rapporte le nombre d'élèves de deux ans au nombre estimé d'enfants du même âge dans ces territoires.

La population des deux ans dans un département à la rentrée 2016 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2014 sous l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

La population des deux ans en éducation prioritaire dans une académie correspond à la somme du nombre d'enfants de deux ans en éducation prioritaire dans chacun des départements du territoire. Les données démographiques disponibles ne permettant pas de connaître le nombre d'enfants vivant en zone d'éducation prioritaire ; celui-ci est estimé en prenant pour hypothèses que 100 % des élèves de 4 ans sont scolarisés et que la proportion d'enfants vivant en éducation prioritaire est la même à deux ans qu'à quatre ans.

Taux de retard à l'entrée en sixième : un élève est considéré présenter un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal (une scolarité sans saut de classe, interruption ou redoublement). Autrement dit, les élèves en retard en sixième sont ceux âgés de 12 ans ou plus au 1er janvier de l'année scolaire considérée. Ont été pris en compte, dans cette étude, les élèves nouvellement entrés en sixième à la rentrée 2016, hors ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale) et SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) dans les établissements publics et privés sous contrat.

Le taux de retard est calculé au lieu de scolarisation en sixième. La probabilité d'être en retard pour un élève varie selon ses caractéristiques démographiques (sexe, nationalité, etc.) et celle de sa famille (profession des parents). Elle varie également selon l'environnement géographique et scolaire. Les retards sont plus fréquents dans les territoires marqués par une plus forte précarité économique et sociale des habitants. La probabilité d'être en retard varie enfin selon la politique locale en matière de redoublement.

Jeunes non insérés : jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation (ni élève, ni étudiant, ni stagiaire).

Jeunes en difficulté de lecture : jeunes de 16 à 25 ans repérés après avoir pris part, en 2015, à une évaluation en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté. Celle-ci permet d'identifier quatre catégories de personnes : les lecteurs efficaces, les lecteurs médiocres, ceux à très faibles capacités de lecture et ceux en difficultés sévères. Les jeunes en difficulté de lecture regroupent les deux dernières catégories.

Pour en savoir plus

- La région académique en chiffres 2016-2017 : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article5697>
- L'État de l'École 2016, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Géographie de l'École 2014, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- B. Baccaïni, B. de Lapasse, F. Lebeau, Insee, O. Monso, Depp, « Le retard scolaire à la rentrée en 6ème : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première* n° 1512, septembre 2014